

Présents: AUBERT Jean-Paul, BOUVIER Stéphanie, JOUVE Jean-Paul, CHAUTANT Maurice, LOISELEUX Gilles, BOIVIN Jean-Pierre, REYNAUD Christian, BLANCHARD Jean-Marie , MORHET-RICHAUD Patricia , MOULLET Albert , GAST Jean-Claude, VASELI Max, MICHEL Marc, MONTET Brigitte, SCHIAZZA Pierre

ABSENTS EXCUSÉS: BILHET CLAUDE, TEMPLIER Jean-Pierre, ROBERT Daniel, BARBET Martine, MATHIEU Bernard

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du précédent comité syndical,
- Avenant au contrat de travail du chargé de mission du poste de chargé de mission du suivi technique et administratif du contrat de rivière,
- Modification de la participation des communauté de communes pour le 2^{ème} versement (fiche B1.1).

Autres sujets abordés:

- Point sur les travaux achevés et en cours,

Le Président ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint avec 15 personnes présentes.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical est approuvé à l'unanimité.

2 AVENANT DU CONTRAT DE Mlle BELLET (POSTE COMPTABILITÉ - SECRÉTARIAT)

Aurélien BELLET, secrétaire comptable au Smigiba travaillait à mi-temps au CG05 et au SMIGIBA. Le CG05 lui a renouvelé son contrat à 80% à partir du 1^{er} septembre 2010. Après de nombreuses discussions avec les élus du CG05 et Monsieur BOIVIN, une réunion est prévue fin octobre 2010 entre le chef de service de Mlle BELLET et le président du syndicat. L'objectif étant de trouver un compromis à partir du début de l'année 2011.

Actuellement, ne pouvant pas travailler plus de 120 %, son temps de travail au syndicat doit être diminué à 40% au lieu de 50% jusqu'à la fin de l'année 2010.

L'avenant à son contrat de travail actuel doit prendre effet à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 ; les termes de cet avenant doivent préciser que le temps partiel passe de 50% à 40%.

Les membres du Comité Syndical valident cet avenant à l'unanimité.

3 PARTICIPATIONS DES COMCOMS

Les participations des communauté de communes au SMIGIBA sont découpées en trois versements : 1 versement correspondant au fonctionnement, 1 versement correspondant aux investissements solidaire et un troisième versement correspondant aux investissements réalisés sur chacun des territoires. C'est le cas des travaux de restauration de la végétation. Les travaux sur le Petit Buëch et le Buëch Aval ne pourront pas débuter cette année et seront reportés à l'automne 2011 car le rapport d'enquête du commissaire enquêteur ne sera pas disponible avant la fin 2010. L'enquête publique sur ces deux bassins s'est terminée le samedi 16 octobre 2010.

La proposition est d'annuler tous les deuxièmes versements prévus à la délibération du 11 mars 2010, sauf pour la CCHB et la CC du Diois, secteurs où se déroulent les travaux de restauration de la végétation. Les participations demandées à la CCHB sont de 17 000 € et de 5 146 € pour la CC du Diois. Dans ce cas là, le versement sera redemandé en mars 2011.

Ce qui a été provisionné l'année dernière n'a pas été utilisé et sera employé en 2011.

Monsieur REYNAUD fait remarquer que c'est délicat d'encaisser ce versement, sachant que les travaux n'ont pas commencé.

Les membres du Comité Syndical valident cette délibération à l'unanimité.

4 SUIVI DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Le Grand Buëch à Lus-La-Croix-Haute et Aspremont est concerné, ainsi que l'Aiguebelle à Montbrand et La Faurie et le Chauranne à Saint Pierre d'Argençon.

Entreprises retenues:

- l'ONF pour Lus-La-Croix-Haute et sur l'Aiguebelle de Montbrand;
- l'entreprise Philip Frères à Aspremont sur le Grand Buëch et le Chauranne à St Pierre d'Argençon.

Les travaux ont débuté lundi 18 octobre 2010 à Lus-La-Croix-Haute et Aspremont.

Pas d'affermissement des tranches conditionnelles car nous n'aurons pas la DIG pour réaliser les travaux cette année.

5 PRÉSENTATION D'ANNELISE LAMPE – CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000

Annelise LAMPE remplace Emilie BARTHE depuis mi-septembre 2010.

Le projet à mener d'ici la fin de l'année 2010 est le montage d'un projet Natura 2000 sur le marais de Manteyer : opération de fauche de la Roselière. Une présentation plus étoffée sera proposée au prochain comité syndical.

Le DOCOB du Buëch est toujours en attente de validation.

6 AUTRES SUJETS ABORDÉS

- Organisation :

Les présidents et vice-présidents se sont réunis à plusieurs reprises pour une réorganisation de la structure. En effet, la charge de travail augmente depuis la mise en œuvre des actions du contrat de rivière et les missions initialement assurées par les chargés de mission ne peuvent plus l'être.

L'assistance technique aux communes n'est plus possible, un manque de réactivité du syndicat s'est fait ressentir. De plus, il manque une personne qui coordonne les chargées de mission afin de relier les actions du contrat de rivière et les actions N2000.

De nombreuses communes attendent également la mise en œuvre des actions prévues au contrat de rivière. Des communautés de communes nous sollicitent également.

Divers scénarios pour répondre à ce problème ont été élaborés lors des réunions de l'exécutif :

Scénario 1 : Configuration actuelle : 2 chargées de mission du contrat de rivière, 1 chargée de mission N2000, 1 administratif à 50%. Les dépenses totales sont de 186 410 € avec une participation des comcoms de 35 990 €. Il est rappelé qu'au contrat de rivière, il était prévu une participation des comcoms de 48000€.

Scénario 2 : Configuration optimale : 2 chargée de mission du contrat de rivière, 1 chargée de mission N2000, 1 administratif à 100% et 1 technicien de rivière 100%

Le poste de technicien est financé par l'AERMC à hauteur de 22 400€ forfaitairement et la région PACA de manière dégressive sur 3 ans.

Scénario 3 : Configuration idéale : 2 chargée de mission du contrat de rivière, 1 chargée de mission N2000, 1 administratif à 50% et 1 technicien de rivière 100%.

Les dépenses totales seraient de 227 310 €. Il est indiqué que le financement du poste administratif est inclus dans celui des postes des chargées de mission.

Le scénario 3 est réalisable et ne génère pas de surcout de participations des comcoms par rapport à ce qui était prévu au contrat de rivière, il paraît être le scénario répondant le mieux aux attentes des élus constituant l'exécutif. Au bout de 3 ans, l'Agence de l'Eau est susceptible de reconduire son aide sur le poste de technicien de rivière.

M. CHAUTANT souhaiterait une présentation de ces scénarios devant les élus du Conseil Communautaire de la CC2B.
M. SCHIAZZA approuve.

M. GAST indique que la part de travail administratif augmente et implique un manque de temps pour une présence des chargés de mission sur les problèmes spécifiques aux communes. Soit on reste sur un fonctionnement administratif et bancal, soit on répond aux exigences des élus. Le travail de terrain ne peut plus être assumé par les chargées de mission dans la configuration actuelle.

M. VASELI approuve le discours de M. CHAUTANT et souhaiterait discuter du rôle du SMIGIBA autour de l'entretien des berges du Buëch plutôt que de la Renouée du Japon.

M. GAST précise qu'un contrat de rivière a été validé par les élus et que les actions y figurant doivent être mises en œuvre.

M. VASELI rappelle que les maisons à Lagrand sont inondées et aucune action n'est réalisée.

M. BOIVIN indique que le financement des postes de chargés de mission est destiné à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière. Pour une différence minime, en terme de participation de chaque comcom, un service pourra être réellement rendu et permettra de limiter les coûts des maitres d'œuvre que devront mandatés les communes pour solutionner leurs problèmes.

M. REYNAUD indique qu'on est devant un choix, doit-on mettre en œuvre toutes les actions? Il rappelle que lors du comité de rivière, les financeurs ont salué l'avancée notable des actions du contrat de rivière du Buëch, cela signifie bien que le SMIGIBA n'est pas en retard sur les actions. Il souhaiterait qu'on intervienne en Conseil Communautaire pour expliquer la nécessité du recrutement d'une personne supplémentaire.

M. VASELI précise que les présidents passent au fil des années et que M. VERET disait qu'il y aurait des entrées d'argent par les carriers et autres.

Mme NOGUER indique qu'un maitre d'œuvre a été recruté pour l'action B1.1, coût d'environ 22 000 €HT (auto financement du SMIGIBA 5000 €HT). Si on ajoute des missions de maîtrise pour toutes les actions, cela risque de coûter cher. L'emploi d'un technicien de rivière permettrait de répondre à ces communes et de mettre en œuvre des actions ce qui limiterait les dépenses.

M. SCHIAZZA souhaiterait une information des élus de la comcom pour qu'ils comprennent le besoin. Pourquoi un contrat de 3 ans? Mme NOGUER répond que c'est en fonction des aides de l'Agence de l'eau qui s'étalent sur trois ans. Un poste à temps partiel ne pourra pas être financé par le CRPACA.

M. LOISELEUX indique que l'Etat dispose de techniciens pourquoi ne mettent ils pas à disposition ces techniciens car les ouvrages appartiennent à l'Etat.

M. BOIVIN répond que les digues sont communales.

M. MICHEL rappelle que cette situation a déjà été signalée lors de l'embauche de Mme NOGUER pour assurer les missions techniques. On arrive à un stade où l'administratif constitue la majeure partie du travail des chargées de mission.

M. REYNAUD relance le sujet des choix pour la mise en œuvre des actions.

Mme BOUVIER précise que les élus ont signé le contrat de rivière avec un montant de participations de 48 000 € pour ce qui concerne les postes et fonctionnement des deux chargés de mission. Les participations jusqu'à maintenant étaient moindre grâce aux subventions FEDER. Est ce que les frais de création d'un poste sont si élevés par rapport au bénéfice que peut apporter un poste supplémentaire pour éviter le coût d'un maitre d'œuvre lors de la réalisation des études en commune? Dans le scénario idéal, les participations restent au plus proche de ce qui avait été prévu au contrat de rivière. A la base ce montant avait été validé.

M. GAST indique qu'il faut voir les économies d'échelle.

M. CHAUTANT rappelle alors la nécessité de communiquer au sein des comcoms pour justifier cette dépense.

M. VASELI dit que le SMIGIBA fait de l'écologie et n'aurait pas dû travailler sur les adoux. La Pêche aurait dû s'en occuper. On a des priorités, pourquoi n'avons nous pas laissé à la société de pêche cette tâche.

M. AUBERT rappelle que c'est une action du contrat de rivière.

M. BLANCHARD indique que nous sommes entrés dans la phase travaux.

Mme NOGUER rappelle que la dernière ligne du tableau était ce qu'auraient du payer les comcoms si elle n'avait pas sollicité les aides FEDER. C'est du temps passé à monter des dossiers et non passé sur le terrain.

M. CHAUTANT souhaiterait que les actions soient priorisées et s'abstient pour la création du poste de technicien de rivière.

Mme NOGUER présente les missions des salariés.

- mission du technicien de rivière
- les missions des chargée de mission seraient celles prévues au contrat de rivière et un soutien supplémentaire aux communes
- les missions de administratif

M. LOISELEUX souhaiterait savoir si nous avons les compétences de maîtrise d'œuvre des travaux autres que ceux d'entretien des berges. Mme NOGUER répond que les chargés de mission sont intervenus pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes de Serres et de Laborel pour la réalisation de protection de berge en technique mixte. Leur mission était similaire à de la maîtrise d'œuvre.

M. GAST indique que si les aides sont enlevées, les postes ne seront pas pérennisés.

M. REYNAUD souligne qu'on est déjà dans une situation critique.

Mme NOGUER précise que le budget de fonctionnement englobe les salaires chargés, les frais de fonctionnement courant puis les études non suivies de travaux telles que l'étude des débits minimums biologiques, l'étude sur la ressource en eau. **Les chiffres présentés dans les tableaux ne prennent pas en compte l'autofinancement des études prévues au contrat de rivière.**

M. MOULLET a des digues qui se dégradent et souhaiterait que le SMIGIBA se déplace dans le sud pour traiter ce problème. Quelle sera la réactivité du technicien de rivière?

Mme VASSAS répond dans les 6 mois.

M. GAST et M. BOIVIN approuvent ce délai.

M. MOULLET présente le problème de l'anse d'érosion à Ribiers.

Mme VASSAS lui répond que la présence des techniciens sur le terrain pour des actions non mentionnées dans le contrat de rivière ne pourra être possible qu'en présence d'une personne supplémentaire.

M. GAST rappelle que pour le pont de St Julien, la présence des techniciens a permis de négocier. Il faudra présenter aux élus des conseils communautaires des tableaux et arguments. Il faut écrire à chaque président de comcom pour prévoir aux prochains conseils communautaires l'intervention d'une chargée de mission qui présentera les besoins du syndicat.

Mme NOGUER indique qu'une présentation des actions du syndicat et notamment des travaux prévus dans la fiche B1.1 a été faite à la CCIB. Cette réunion a semble-t-il permis d'éclaircir et de préciser les actions du SMIGIBA.

M. VASELI répond que peu de maires étaient présents. C'est le conseil communautaire qui doit débattre du sujet et non le délégué.

M. LOISELEUX souhaite que les tableaux présentés en cs soient joints au courrier du président des comcoms.

Mme MONTET souhaite également qu'un courrier d'accompagnement soit associé.

- Organisation du syndicat

M. BOIVIN liste les élus membres du bureau et souhaiterait les convier à des réunions régulières. Une invitation aux membres du bureau sera envoyée pour la prochaine réunion de l'exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h55.